



Publiez Ce  Que Vous Payez **Niger**  
**TRANSPARENCE**

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA TRANSPARENCE  
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N° 24 - JUIN 2011

## TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

# Les acteurs associatifs du Nigéria et du Niger se rapprochent pour la lutte

Le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB PCQVP-NIGERIA), Civil Society Legislative Advocacy Centre (CISLAC) et Publish What You Pay (PWYP) Nigéria (deux organisations nigériennes actives dans le domaine des Industries Extractives) ont décidé de travailler ensemble pour l'aboutissement d'un cadre législatif solide dans le champ des industries extractives, susceptible notamment de prévenir l'apparition de la malédiction des ressources au Niger et au Nigéria.

(Lire pages 2 & 3)



LES COORDONNATEURS DES ORGANISATIONS LORS DE LA LECTURE DU COMMUNIQUÉ FINAL

## ANNE LAUVERGEON ÉCARTÉE D'AREVA

# Luc Oursel porté à la tête du groupe nucléaire



L'Etat français a décidé de ne pas reconduire à la tête d'Areva Anne Lauvergeon, dont le mandat s'achève à la fin du mois, et de la remplacer par Luc Oursel, directeur général délégué du groupe, ont annoncé jeudi 16 juin les services du Premier ministre français dans un communiqué.

(Lire page 3)

EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR À TORODI

## La santé de la population menacée par le cyanure

## TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

## Les acteurs associatifs du Nigéria et Niger se rapprochent pour la lutte

Le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB PCQVP-NIGER), Civil Society Legislative Advocacy Centre (CISLAC) et Publish What You Pay (PWYP) Nigéria (deux organisations nigériennes actives dans le domaine des Industries Extractives) ont décidé de travailler ensemble pour l'aboutissement d'un cadre législatif solide dans le champ des industries extractives, susceptible notamment de prévenir l'apparition de la malédiction des ressources au Niger et au Nigeria.



LA DÉLÉGATION CONJOINTE AVEC LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE M. HAMA AMADOU

Cet engagement a été pris par les trois structures, à l'issue d'une visite de travail effectuée du 12 au 15 juin derniers par CISLAC et PWYP-Nigéria conduites par Auwal Musa Ibrahim (Rafsanjani), Directeur Exécutif de Civil Society Legislative Advocacy Centre (CISLAC) et Faith Nwadishi, Coordinatrice Nationale de Publish What You Pay (PWYP) Nigeria.

La visite a été sanctionnée par un communiqué de presse conjoint, signée par les deux chefs de la délégation nigérienne et Ali Idrissa, Coordonnateur national du ROTAB PCQVP-NIGER. Selon le document, à travers ce voyage de d'étude à Niamey, CISLAC et PWYP-Nigéria entendaient partager "leur expertise dans les bonnes pratiques au niveau de la gestion des recettes obtenues de l'exploitation des ressources naturelles avec les trois acteurs membres de l'ITIE Niger (société civile, multinationales et les institutions)".

Durant leur séjour, les deux organisations nigériennes ont eu des séances de travail avec le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) - Publiez ce que vous Payez

(PCQVP) Niger et Groupe de Réflexion et d'Action sur les Industries Extractives (GREN). Comme constat, elles ont relevé la volonté politique du gouvernement en place de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour corriger les mauvaises pratiques dans la gestion des recettes obtenues de l'exploitation des ressources naturelles afin de mettre un terme à la corruption.

"Nous avons également observé que la société civile nigérienne est effectivement partie prenante à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) Niger, mais aussi que les Organisations de la société civile nigérienne ont utilisé de façon notable l'espace politique que la démocratie a créé pour elles afin d'influencer les politiques minières du Niger à travers la constitutionnalisation de l'exploitation des ressources naturelles", souligne le communiqué.

Occasion pour les deux organisations nigériennes de faire, au passage, une mention spéciale relativement à l'application de la loi permettant de transférer 15% des recettes de l'extraction des ressources

naturelles aux communautés où l'activité extractive a lieu. Un progrès pour le renforcement duquel les acteurs associatifs nigériens actifs sur le terrain extractif continuent leur lutte en vue d'obtenir "l'adéquation mise en œuvre des dispositions constitutionnelle relative aux ressources naturelles". Le communiqué salue également les efforts réalisés par l'ensemble des acteurs pour introduire l'article 153 dans la Constitution de la 7<sup>e</sup> République qui oblige le gouvernement à dépenser le revenu de l'activité extractive dans l'agriculture, l'élevage, la santé et l'éducation et la création d'un fonds pour les générations futures. "Nous considérons qu'afin pour que la bonne gouvernance soit établie dans un pays, les autorités politiques doivent promouvoir les principes de la transparence, recevabilité et de gestion participative", poursuit le document. Lors de leur séjour, la délégation nigérienne accompagnée par son hôte a eu à rencontrer plusieurs autorités politiques nigériennes dont le Président de l'Assemblée nationale, Hama Amadou.

Au cours de l'audience qu'il a accordée à la délégation, ce dernier a réitéré qu'il y a une volonté politi-

que pour combattre la corruption au Niger et a démontré de ce fait son engagement avec les principes de bonne gouvernance. "Le pouvoir législatif travaille en étroite collaboration avec la société civile; acteur clé dans l'amélioration et le renforcement institutionnel. L'intention de l'Assemblée Nationale d'intensifier sa surveillance au niveau des industries extractives représente une initiative très stimulante", leur a annoncé Hama Amadou.

La délégation a été aussi reçue par le ministre des Mines et de l'énergie Mr Foumakoye Gado, qui a l'assuré de l'ouverture des institutions politiques nigériennes et de leur prédisposition à collaborer avec la société civile. "Le ministre nous a informés sur les plans que le gouvernement envisage d'entreprendre dans le secteur minier et pétrolier pour les années à venir et nous avons pu constater que ceux-ci, dans le cas où ils seraient mis en œuvre adéquatement, pourraient réduire considérablement l'impact de la malédiction des ressources au Niger", rapporte le communiqué.



ANNE LAUVERGEON ÉCARTÉE D'AREVA

## Luc Oursel porté à la tête du groupe nucléaire

La nouvelle était attendue, Matignon l'a officialisée jeudi soir (NDLR : le 16 juin 2011). Anne Lauvergeon, dont le mandat s'achève à la fin du mois, va quitter la tête d'Areva.

Le futur patron du groupe de nucléaire civil, dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire, est Luc Oursel, actuellement directeur général délégué.

En plus de 10 ans à la tête du géant du nucléaire, Anne Lauvergeon est devenue l'une des femmes les plus puissantes du monde. Elle a fait d'Areva l'un des leaders mondiaux du secteur.

Un choix très politique

La décision de remplacer Anne Lauvergeon intervient alors que la mobilisation en sa faveur s'était intensifiée face à la volonté prêtée à Nicolas Sarkozy de ne pas reconduire la patronne du groupe nucléaire. Ainsi, jeudi, vingt députés



ANNE LAUVERGEON SERA REMPLACÉE À LA TÊTE D'AREVA PAR LUC OURSEL.

de tous bords (UMP, PS, PCF, NC) ont apporté dans une tribune leur soutien à la présidente d'Areva. "Au-delà de nos sensibilités politiques personnelles, nous considérons que, dans le contexte difficile actuel et au vu des résultats obtenus depuis 10 ans, Anne Lauvergeon, présidente du directoire, doit être reconduite dans ses fonctions",

écrivait les députés.

Ne pas heurter les salariés

Le choix de Luc Oursel, un ingénieur des Mines de 51 ans déjà bien ancré au sein d'Areva, marque la volonté d'écarter Anne Lauvergeon sans heurter les salariés, inquiets à la perspective

qu'un "outsider" prenne la tête du groupe dans le contexte difficile de l'après-Fukushima. Il témoigne, selon le communiqué de Matignon, "d'une volonté de l'Etat actionnaire de privilégier l'expérience industrielle et la connaissance du nucléaire, acquises par Luc Oursel chez Areva".

(Source : Europe1.fr avec AFP)

## Les acteurs associatifs du nigéria et du Niger se rapprochent pour la lutte

(Suite de la page 2). La série de rencontres s'est poursuivie avec le ministre de la Justice et porte-parole du Gouvernement, Marou Amadou, ensuite le Secrétaire permanent de l'ITIE-NIGER où la délégation des deux organisations nigériennes dit avoir constaté que l'Etat nigérien a introduit une disposition dans le budget destinée à financer l'activité du secrétariat et que ce dernier assure l'espace pour la participation de la société civile laquelle constitue le moteur de toute son activité.

CISLAC et PWYP-Nigéria, sur la base des informations recueillies auprès de leurs homologues nigériennes, disent néanmoins déplorer le nom respect des droits de l'Homme et les droits

environnementaux par les compagnies extractives.

"L'activité extractive n'a eu aucun impact positif sur les communautés locales riveraines tel que nous avons pu observer à Torodi, zone qui héberge des exploitations artisanales et industrielles de l'or. Lors de notre rencontre avec la Maire de Toroti, Madame Rabi Ganda, elle nous a dit que la commune percevait des recettes insignifiantes de l'extraction de l'or tandis que cette activité avait eu un impact environnemental et humain considérable; surtout à cause de l'utilisation incontrôlée du cyanure pour séparer l'or des autres éléments qui y sont associés", indique le document.

Tout en se disant cons-

cientes que les intérêts des compagnies sont axés sur la réduction des coûts de production afin d'accroître leurs profits, les deux organisations nigérienne estiment que celles-ci ne peuvent en aucun cas développer leurs stratégies au détriment du bien-être des populations locales et de l'environnement.

Pour contribuer à mettre fin à cette situation déplorable, elles ont promis d'apporter leurs appuis à leurs camarades de la société civile nigérienne dans leurs revendications concernant le développement d'une industrie extractive plus respectueuse des textes de la République. "Nous suggérons que le gouvernement du Niger renforce

les mécanismes qui assurent le contrôle de ce genre d'abus. Nous profitons de cet événement pour dénoncer les activités déstabilisatrices que les multinationales et d'autres groupes d'intérêts continuent à financer dans les pays africains, particulièrement les pays riches en ressources naturelles comme le Nigéria et le Niger", ont dénoncé CISLAC et PWYP-Nigéria, qui ont remercié tous les acteurs de l'ITIE Niger, avant de les encourager à continuer leur défense des principes de l'ITIE et de profiter de l'expérience du Nigéria au niveau de l'exploitation du pétrole et du gaz de la même façon que le Nigéria va profiter de l'expérience du Niger au niveau de l'exploitation de l'uranium et de l'or.

O. Issa

EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR À TORODI

# La santé de la population menacée par le cyanure

Sur le site d'exploitation artisanale de Tangounga, dans la commune rurale de Torodi, l'utilisation du cyanure par certains exploitants dans le cadre de l'orpaillage constitue aujourd'hui une sérieuse menace pour la vie humaine, animale et même végétale. Trois opérateurs seraient en possession d'une autorisation d'exploitation de ce produit chimique très nocif pour la vie, a-t-on appris.



DES ORPAILLEURS SUR LE SITE AURIFÈRE DE TANGOUNGA

Et lesdits opérateurs s'en servent dans le cadre de leurs activités, au mépris apparemment des règles à observer en matière d'usage du produit. Les conséquences, évidemment, n'ont pas tardé à se manifester. La contamination des eaux et des plantes par le cyanure utilisé a commencé à provoquer des morts d'animaux dans les parages du site. En vue de se prémunir contre les effets nocifs du produit, les orpailleurs, a-t-on appris,

utilisent le ciment -vous avez bien lu, le ciment-, qu'ils diluent et boivent comme antidote. Informé de cette situation, l'autorité communale aurait dépêché une mission sanitaire sur le site pour sensibiliser les orpailleurs à abandonner cette médication, qui est aussi très nocive à l'orga-

nisme. Pour l'utilisation du cyanure, les autorisations ayant été accordée en haut lieu, l'autorité locale ne peut que constater les dégâts. Avec l'hivernage qui s'est installée dans notre pays, il faut craindre une pollution par le produit chimique de tous les cours d'eau où les animaux s'abreuvent.

Quand on sait que les effets nocifs du cyanure répandu sur un terrain durent de nombreuses années, il y a vraiment matière à s'inquiéter. Les autorités du ministère des Mines et celles du ministère de la Santé publique sont interpellées.

S. Issa

PROJET DE DEMOLITION D'UN QUARTIER D'ARLIT PAR AREVA

# La population locale sur le pied de guerre

La société française AREVA, qui exploite l'uranium nigérien à travers actuellement ses deux filiales (la Cominak et la Somair) menace de démolir un quartier de la ville d'Arlit, dans la perspective du prolongement de son collecteur d'eau ESAFOR. Cette menace connaît un début de mise en œuvre avec déjà la démolition de deux maisons, selon une lettre d'information de la Coordination de la société civile d'Arlit.



UNE MAISON D'ARLIT

Pour éviter un pourrissement de la situation, les parties prenantes à cette crise (autorités communales, populations locales, organisations de la société civile et représentants de AREVA) tentent de trouver une solution à l'amiable, visant notamment à dédommager et à réaménager les victimes de l'opération. Mais apparemment,

cette option n'est pas du goût du directeur des exploitations de la Somair, hostile au dédommagement des deux chefs de famille dont les maisons ont été pour l'instant démolies. Selon la lettre d'information, ledit directeur des exploitations aurait décidé "de ne rien dédommager" et menacé "de procéder à la démolition avec des engins dans l'immédiat car le

territoire appartient à AREVA", " au grand mépris des autorités locales et de la souveraineté sur l'exploitation des ressources minières consacrée par la constitution du Niger ", indique la société civile d'Arlit.

"Nous estimons qu'il s'agit là d'une décision antisociale, unilatérale et belliqueuse qui prend le contre-pied de la politique

d'AREVA d'intégration dans le territoire. Cette action en voie est d'une extrême gravité, car elle touche des familles et menace toute une population d'un quartier et la ville d'Arlit en général", estiment les auteurs de la correspondance, chiffrant le nombre des premières victimes de l'opération à une quarantaine de personnes.

Devant cette menace, la Coordination de la société civile promet de ne pas rester les bras croisés. Dès que le directeur des exploitations donnera des instructions pour procéder à la démolition totale du quartier, elle compte réagir en mobilisant la population devant les bulldozers d'AREVA. On n'en est pas encore là ; les négociations se poursuivent entre les parties, mais la bombe est loin d'être désamorcée.

S. I

C'EST UN SCANDALE !

## De l'uranium africain aux paradis fiscaux de la Caraïbe

Une holding du géant nucléaire français Areva est immatriculée aux îles Vierges britanniques, un paradis fiscal.

De l'Afrique australe à la mer des Caraïbes... Areva Resources Southern Africa, la holding regroupant les activités minières du géant nucléaire français en Afrique (à l'exception du Niger et du Gabon), affiche une géographie à vous faire perdre le nord. Cette entité regroupe les gisements d'uranium autrefois détenus par la société canadienne UraMin, cotée à Londres et Toronto, rachetée par Areva en juin 2007 pour un montant de 2,5 milliards de dollars (1,8 milliard d'euros).

Rebaptisée Areva Resources Southern Africa, cette structure dispose aujourd'hui de filiales en Namibie, en République centrafricaine, au Sénégal et en Afrique du Sud. Devenue propriété du groupe nucléaire français, cette holding est pourtant toujours immatriculée... aux îles Vierges britanniques, un paradis fiscal notoire. Pas aux yeux de l'OCDE, qui a retiré l'archipel de sa "liste grise" après qu'il eut signé, en 2009, des conventions portant sur l'échange de renseignements en matière fiscale avec douze pays, parmi lesquels... d'autres paradis fiscaux.

Comme les îles Caïmans ou les îles de Jersey et Guernesey, les îles Vierges britanniques figurent désormais sur la "liste blanche" des "juridictions qui ont substantiellement mis en place la norme fiscale internationale".

Crise globale oblige, les temps ont changé, l'heure est à la "moralisation du capitalisme financier". Ne dites plus "paradis fiscal", mais "pays à la fiscalité très faible ou avantageuse". Avec la signature, l'an dernier, d'une convention bilatérale, la France a elle aussi blanchi ce territoire d'outre-mer du Royaume-

Uni où l'impôt sur les sociétés n'existe pas. Championnes des avantages fiscaux, comptables et juridiques accordés aux banques, fonds de pension et autres trusts immatriculés sur leur territoire, les îles Vierges britanniques sont classées au 16e rang des paradis fiscaux les plus opaques et les plus nocifs par le Tax Justice Network, une coalition d'ONG. À une centaine de kilomètres à l'est de Porto Rico, sous les cocotiers de cette cinquan-

taine d'îles, dont seulement une quinzaine sont habitées, on ne compte pas moins de 830?000 sociétés enregistrées, pour seulement 24?000 habitants. Soit 34 sociétés par habitant...

Tout à ses projets de filialisation des activités minières d'Areva, qui doivent servir de prélude à l'ouverture du capital, voire à la privatisation du groupe nucléaire, l'État français, actionnaire majoritaire (87% des titres et 93% des

droits de vote), ne semble pas s'émouvoir de cette immatriculation exotique. Contacté, Areva n'avait pas donné suite à nos sollicitations, hier, à l'heure où nous mettions sous presse. Mais après tout, où est le problème? Nicolas Sarkozy lui-même l'avait annoncé, dès le 24 septembre 2009?: "Il n'y a plus de paradis fiscaux. Les paradis fiscaux, le secret bancaire, c'est fini."

Rosa Moussaoui

### MISSION DE LA BANQUE MONDIALE À NIAMEY

## Atelier national de renforcement de la participation de la société civile au processus ITIE au Niger

L'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est devenue aujourd'hui un cadre adapté pour impliquer les organisations de la Société civile dans le débat national sur les questions des industries extractives au Niger. Le Niger a été admis en tant que pays candidat de l'ITIE en août 2007 et a été déclaré pays conforme à la norme ITIE le 1er mars 2011.

Pendant cette phase de post-conformité, le Niger poursuit ses efforts afin de consolider et pérenniser cette norme, notamment par un renforcement de la participation de toutes les parties prenantes, en particulier les organisations de la société civile, une des trois composantes essentielle du processus.

C'est ainsi que la Banque mondiale, un des premiers partenaires de l'ITIE au Niger, a organisé le 31 mai 2011 un atelier national de la Société civile nigérienne qui s'inscrit dans le cadre de son nouvel outil d'appui visant une intégration plus large de la société civile dans la mise en œuvre de l'ITIE. Cet outil s'appuie sur le souhait de la Région Afrique de voir les pays riches en ressources naturelles ouvrir le débat sur les industries extractives au large public.

Animé par Dr Brigitte Bocoum de la Division Hydrocarbures et Mines de la Banque mondiale à Washington, cet atelier, destiné à identifier les axes majeurs en vue d'encourager la participation plus accrue et soutenue de la Société civile dans cette phase de mise en œuvre post validation de l'ITIE, a regroupé une trentaine de représentants de ces organisations venus de toutes les régions du pays, en l'occurrence Agadez, Tillabéri et Tahoua (mines) et Diffa (pétrole).

Au terme des travaux, les participants ont jugé utile la tenue d'un tel atelier qui leur a permis d'évaluer le rôle qu'ils doivent jouer, en tant qu'acteurs de la société civile au Niger, dans le débat national sur l'ITIE et les industries extractives dans leur ensemble. Ils retiennent de ces travaux l'importance de l'ITIE au Niger et pour la communauté internationale. A cet égard, ils ont souligné le rôle prépondérant des OSC qui doivent s'organiser et définir des activités autour de l'ITIE.

Les différents sous ateliers ont permis une définition de leur vision, une confirmation de leur volonté de participer à cet important débat national sur les industries extractives ainsi que l'élaboration d'une esquisse de Plan d'Actions. Au titre de ce Plan d'Actions, ils ont retenu les deux axes stratégiques d'une intervention future, notamment le renforcement des capacités avec un accent particulier sur les formations spécialisées et la prise en compte du genre, et l'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication touchant les huit régions à hauteur de trois villages par région.

Les participants ont remercié la Banque mondiale pour ses efforts visant à appuyer le Niger pour une gestion transparente et efficace de ses ressources minières et pétrolières dans l'intérêt de toute la population. Les participants ont recommandé le suivi des résultats de cet atelier par toutes les parties prenantes.

(Sources BM)

# "La Loi américaine Dodd Frank : stratégies d'appropriation par les gouvernements africains"

## 1. Contexte

Beaucoup de pays africains riches en pétrole, minerais et gaz ont, en majorité, des populations très pauvres. Ils sont très marqués par " le paradoxe de l'abondance ". C'est le cas notamment des pays suivants : Nigéria, Angola, République du Congo, Tchad, Guinée, Gabon, République Démocratique du Congo, Cameroun, Zambie...

C'est la mauvaise gestion, le manque de transparence et l'absence du débat public au tour de la question des revenus de leurs industries extractives qui font qu'au lieu que les ressources naturelles soient des facteurs du développement, elles sont devenues " des véhicules de la malédiction ".

Pour permettre à ce que ces revenus contribuent à leur développement, les organisations non gouvernementales africaines et internationales, les appellent à rendre publics les paiements qu'ils reçoivent des industries extractives. Cette publication a l'avantage de favoriser la transparence et de permettre à la société civile et autres institutions citoyennes de demander des comptes aux gouvernants sur la manière dont ils affectent et utilisent lesdits revenus.

Etant donné que dans beaucoup de pays d'accueil des multinationales, les lois rendant obligatoire la publication systématique et désagrégée des paiements (redevances, taxes, impôts de porte...) perçus par l'administration publique font défaut, la société civile et les autres institutions citoyennes éprouvent d'énormes difficultés pour demander des comptes aux gouvernants en ce qui concerne la gestion des revenus issus des industries extractives.

Dans les pays du sud où de telles lois existent, elles sont imparfaites et ne permettent pas de saisir tous les paiements que font les entreprises au Gouvernement. Alors que dans leurs pays d'origine, les multinationales déclarent tous ou la grande partie des paiements qu'elles font aux pays du Sud.

C'est ici que la loi Dodd Frank devient intéressante pour la société civile tant au Sud qu'au Nord. Elle permet de savoir exactement les montants que les multinationales installées aux Etats Unis payent à nos pays. Ainsi, il est possible de faire de rapprochement entre les montants déclarés au Sud et ceux déclarés au Nord par les mêmes entreprises. Ce qui nous permettra de dégager les

écarts et de chercher à savoir d'où ils viennent.

## 2. L'état actuel de publication des paiements en Afrique.

Les ressources naturelles sont devenues une malédiction en Afrique à cause de la mauvaise gouvernance et surtout à cause de l'opacité qui caractérise le secteur des industries extractives.

A part quelques pays qui ont adhéré à l'Initiative de Transparence des Revenus des Industries Extractives (ITIE), beaucoup de pays du sud riches en ressources naturelles n'ont pas de lois rendant obligatoire et systématique la publication des paiements qu'ils reçoivent des industries extractives.

Si nous voulons améliorer la gouvernance en matière des revenus issus des industries extractives, il y a deux obligations que nous devons instaurer : l'obligation de publier les paiements faits par les industries et l'obligation de rendre compte de la manière dont les revenus sont affectés et utilisés. Ceci implique aussi la publication de tous les contrats qui lient les Gouvernements aux industries extractives.

Pour que ces deux obligations s'imposent à tous, il nous faut des lois qui les instituent.

## 3. Les stratégies d'appropriation de la loi Dodd Frank.

Beaucoup de pays à travers le monde s'inspire de la Loi Dodd Frank pour améliorer leurs propres législations. Les Européens sont sur cette voie. Nous pensons qu'il est important que le Canada, la Chine... qui ont beaucoup des multinationales au sud examinent aussi la possibilité de prendre des lois pareilles.

Les pays d'accueil des multinationales, particulièrement les pays africains, sont aussi appelés à prendre de telles initiatives compte tenu de l'impact positif qu'elles peuvent produire sur la gouvernance des industries extractives.

Dans ce chemin vers l'appropriation de la Dodd Frank par les pays africains, la Société Civile africaine, particulièrement les coalitions nationales Publiez Ce Que Vous Payez, a un rôle crucial à jouer. Elle devra :

a) Faire le lobbying auprès des décideurs africains.

La société civile devra approcher les décideurs politiques africains (Prési-

dents, ministres, parlementaires...) pour échanger avec eux sur l'importance de la loi américaine pour nos populations et des changements législatifs qu'elle est entrain de produire à travers le monde.

L'Afrique est appelée à s'impliquer dans cette dynamique et non à la subir. Il est important que les pays africains examinent la possibilité de se doter des lois qui rendent obligatoires la publication des contrats miniers, pétroliers et gazier et des paiements faits par les industries extractives aux Gouvernements.

C'est ici le lieu de citer l'exemple merveilleux du Niger où la Société civile et les autres forces progressistes se sont battues pour faire inscrire dans la nouvelle constitution, la loi suprême du pays, l'obligation de publier les contrats et les revenus issus du secteur des ressources naturelles. L'article 150 de cette constitution dispose que : " les contrats de prospection et d'exploitation des ressources naturelles et du sous-sol ainsi que les revenus versés à l'Etat, désagrégés, société par société, sont intégralement publiés au Journal Officiel de la République du Niger ".

Si une telle disposition existe dans la constitution du Niger, un pays africain, ce qu'elle peut exister aussi dans d'autres pays sur notre continent. Tout ce qu'il nous faut c'est l'adhésion des décideurs politiques aux revendications, du reste fondées, de la société civile.

b) Sensibiliser les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Tous les partenaires (Les Etats Unis, la France, la Belgique, l'Allemagne, la Grande Bretagne...) de nos pays sont capables de jouer un rôle important dans le sens de relayer auprès de nos décideurs la demande de la société civile concernant la publication systématique et désagrégée des paiements issus des industries. Il est donc nécessaire de les sensibiliser par rapport à nos aspirations d'obtenir des lois instituant la publication obligatoire des paiements.

Dans le contact qu'ils ont avec les autorités de nos pays, ils peuvent aussi relayer notre plaidoyer.

Les institutions financières internationales, comme la Banque Mondiale, peuvent contribuer à cet objectif en exigeant, dans le programme qu'elles ont avec nos gouvernements, des lois de transparence et de bonne gouvernance. Le cas de la République Démocratique du Congo peut servir d'exemple.

# LA CORRUPTION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

## Comment faire pour y mettre fin ?

### 1. Introduction

La corruption est un problème qui touche tous les pays et particulièrement les pays en développement. Ce phénomène, s'il existe dans certains pays en petites proportions, en République Démocratique du Congo, il a atteint des proportions inquiétantes. La grande et la petite corruption sont pratiquées et tolérées par tous. La corruption est devenue un mode de vie. La Conférence Episcopale Nationale du Congo, en 2008, décrit bien les choses quand elle dit : "... La corruption atteint des niveaux inquiétants et insoutenables. Cela nous concerne en tant que pasteurs. Aujourd'hui n'importe quel service se vend et s'achète en toute conscience. Même ceux qui se considèrent chrétiens ne se gênent plus pour demander à être rétribués afin de prendre des décisions politiques, économiques, judiciaires, voire académiques... la corruption fixe désormais les normes de vie et d'action sociopolitique en RD Congo".

Ce tableau alarmant ne peut laisser les militants de la transparence indifférents. La société congolaise est piégée par la corruption et notre avenir en tant que peuple est promis par ce mal.

La corruption prive le Gouvernement des moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. L'argent obtenu au moyen de la corruption est affecté à des fins personnelles, alors qu'il pouvait servir à construire des routes, écoles, hôpitaux, à créer les servi-

ces de base, à donner de l'eau courante et l'électricité aux populations.

Vue sous cet angle, la corruption a une incidence négative sur la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Pour mettre fin à cette pratique nocive, les autorités congolaises ont pris certaines initiatives pour lutter contre la corruption (Initiative de Transparence des revenus des Industries Extractives, l'engagement du Président de la République par son discours d'investiture du 10 décembre 2006, de combattre la corruption et à sanctionner ceux qui s'y donnent, la mise en place de la stratégie nationale anti corruption, la tolérance Zéro...), mais elles se heurtent à une forte résistance des réseaux mafieux qui existent à tous les niveaux.

Malgré l'engagement de quelques personnes et l'appui de la communauté internationale, les résultats produits par ces initiatives sont très faibles. Plus il y a des initiatives contre la corruption, plus la situation s'empire, au point où tout le monde se demande s'il est encore possible de supprimer ou de réduire la corruption en République Démocratique du Congo.

A cette question, ma réponse reste toujours positive : c'est possible de réduire la corruption dans notre pays. Il est seulement question de faire autrement la lutte contre la corruption.

Pour faire autrement la lutte contre

la corruption, les éléments ci-dessous sont nécessaires :

### 2. La volonté politique.

La volonté politique de lutter contre la corruption doit comporter deux aspects importants : théorique et pratique. L'un ne peut pas remplacer l'autre, les deux sont intimement liés.

L'aspect théorique comprend les déclarations et les discours des autorités politiques. Ils sont l'expression verbale de leur ferme volonté de combattre la corruption, alors que l'aspect pratique comprend entre autres le vote des lois et la création des agences de lutte contre la corruption, les poursuites judiciaires effectives contre les hauts responsables impliqués dans les pratiques de corruption, l'affectation des fonds adéquats à la lutte contre la corruption...

Pour un pays comme la République Démocratique du Congo, l'engagement politique effectif au sommet de l'Etat, c'est-à-dire du chef de l'Etat et du Premier Ministre est nécessaire dans la lutte contre la corruption. Il ne devra pas seulement consister à faire des discours ou déclaration d'intention, il devra aller plus loin. Les plus hauts responsables politiques devront donner des signaux clairs qu'ils sont contre la corruption et qu'ils y sont opposés et ne servent pas de protecteur à toute personne, allié politique, membre de famille politique ou charnelle, impliquée dans la corruption.

(suite en page 11)

## "La Loi américaine Dodd Frank : stratégies d'appropriation par les gouvernements africains"

### c) Mener une large mobilisation.

Pour mener une action à impact rapide au niveau de chaque pays, la coalition nationale Publiez Ce Que Vous, devra mener plusieurs actions si elle veut que les pays africains adoptent des lois rendant obligatoire la publication des contrats et des paiements faits par les industries extractives.

- Mobiliser les autres organisations, non membres de la coalition Publiez Ce Que Vous Payez, en faveur d'une action qui demanderait aux décideurs politiques d'adopter une loi rendant obligatoire la publication des paiements des industries extractives.

Plus on est nombreux, plus on a la

chance d'obtenir l'adhésion des décideurs à l'action.

- Vulgariser la loi Dodd Frank. Beaucoup d'acteurs de la société civile ne connaissent pas cette loi. Quelques uns en ont entendu parler, mais ne l'ont pas encore lue.

Il est important d'organiser des larges débats autour de cette loi pour que ceux qui vont s'engager puissent le faire en connaissance de cause.

- Proposer un avant projet de loi : il est aussi nécessaire que les organisations de la société civile, avec l'assistance des experts nationaux et internationaux, élaborent des avant projets de loi qu'elles peuvent faire endosser par un parlementaire.

La Société civile est appelée, dans chaque pays africain, à passer à l'action pour que nos Etats se dotent des lois nationales qui rendent obligatoire la publication des paiements qui sont faits aux Gouvernements par les industries extractives.

Ces lois contribueront à l'amélioration de la gouvernance en matière des industries extractives et à donner à la société civile des informations nécessaires au travail qu'elle est appelée à faire pour renforcer la culture de transparence.

Par Jean Claude KATENDE : Président National de l'ASADHO et Coordonnateur National de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez/R.D.Congo.

## DÉTOURNEMENT DES RICHESSES NATIONALES

## Les "biens mal acquis" africains gênent la France

Les menaces liées à l'instruction judiciaire en cours sur leurs éventuels "biens mal acquis" en France n'ont pas tempéré leur goût du luxe. Les trois présidents africains visés par la plainte déposée à Paris en 2008 par l'organisation Transparence International France (TIF) pour "recel de détournement de fonds publics" ont continué depuis lors, comme s'ils se sentaient intouchables, à amasser objets de luxe et voitures d'exception.

Révélee par des documents dont Le Monde a pris connaissance, la liste des acquisitions effectuées récemment par les familles BONGO (Gabon), SASSOU NGUESSO (Congo Brazzaville) et OBIANG (Guinée équatoriale) donne le vertige. Ces achats somptuaires prennent une dimension politique nouvelle dans le contexte des révolutions arabes où l'enrichissement personnel des dictateurs a alimenté les colères populaires.

Les policiers de l'Office Central pour la Répression de la Grande Délinquance Financière (OCRGDF), mandatés par les juges d'instruction parisiens Roger Le LOIRE et René GROUMAN, ont ainsi établi que Ali BONGO, fils de feu Omar BONGO, a acquis en France, en 2009, une Bentley, quelques mois avant d'être élu président du Gabon, à la suite du décès de son père en juin de cette année-là. Les policiers précisent que le choix de M. BONGO, actuel chef d'un État dont 20 % de la population vivent avec moins de 2 dollars par jour, s'était porté sur le modèle "Continental Flying speed". Ce bolide de 2,5 tonnes, capable d'atteindre 322 km/h, est facturé plus de 200 000 euros.

La famille de Denis SASSOU NGUESSO, président du Congo Brazzaville, n'est pas en reste : son épouse Antoinette a acquis en France, début 2010, une Mercedes classe E immatriculée "corps diplomatique". De son côté, Wilfrid NGUESSO, neveu du chef de l'Etat et patron de la

Société congolaise de transports maritimes chargée par Brazzaville de prélever les taxes sur les tankers de pétrole congolais, a, en octobre 2009, jeté son dévolu sur une Porsche Panamera turbo (prix constaté : 137 000 euros).

Mais le constat policier le plus stupéfiant concerne Teodoro NGUEMA OBIANG, 41 ans, fils et quasi homonyme de Teodoro OBIANG NGUEMA, 69 ans, qui règne d'une main de fer depuis 1979 sur la Guinée équatoriale et se trouve être le président en exercice de l'Union africaine (UA). Les enquêteurs des douanes ont établi qu'en novembre 2009 "26 voitures de luxe et 6 motos (...) d'occasion d'une valeur de près de 12 millions de dollars ont été acheminées à l'aéroport de Vatry [Marne] en provenance des Etats-Unis [par Teodoro NGUEMA OBIANG pour réexportation vers la Guinée équatoriale].

Le lot comprenait "7 Ferrari, 4 Mercedes-Benz, 5 Bentley, 4 Rolls-Royce, 2 Bugatti, 1 Aston Martin, 1 Porsche, 1 Lamborghini et 1 Maserati".

Au total, les douaniers ont repéré "28 exportations de marchandises depuis 2008 via l'aéroport de Vatry". M. Obiang est "déjà défavorablement connu des services douaniers, notent-ils, pour une importation sans déclaration de véhicules en provenance de Suisse". En 2010, son parc automobile s'est enrichi d'une nouvelle Ferrari et d'une Bugatti dont "le prix d'achat est estimé entre 1,5 et 2 millions d'euros", ajout-

tent, de leur côté, les policiers. Les goûts de M. OBIANG junior ne se cantonnent pas aux voitures de luxe.

Un signalement Tracfin, la cellule gouvernementale anti-blanchiment, en date du 7 mars 2011, rapporte que le fils du dictateur de Malabo "s'est porté acquéreur de 109 lots pour un montant total de 18 347 952,30 euros [lors de] la vente de la collection Yves Saint Laurent et Pierre Bergé [actionnaire du Monde]" organisée en février 2009 par Christie's France.

L'interminable inventaire des objets d'art anciens acquis laisse pantois : depuis le "taureau en vermeil" du XVIIe siècle à 298 604 euros jusqu'à la "coupe en noix de coco" à 112 724 euros, en passant par la "figure d'Hermaphrodite en bronze" à 744 716 euros. "Fait atypique", souligne la note de Tracfin, "c'est la société Somagui Forestal, société d'exploitation forestière sous le contrôle de Teodoro Obiang [par ailleurs ministre de l'agriculture et des forêts de son père], qui est à l'origine des virements ayant servi au règlement" des 109 lots d'objets d'art. D'autres documents révèlent que la Barclays Bank a, en France, géré ces transactions.

Les enquêteurs de Tracfin concluent logiquement : "Compte tenu des fonctions occupées par l'intéressé en Guinée équatoriale et de la particularité consistant à faire payer ses achats d'œuvres d'art par la société Somagui [dont il est le directeur], la présence de "biens mal acquis" pourrait être suspectée."

La profusion d'œuvres d'art acquise par M. OBIANG s'éclaire lorsqu'on découvre qu'il possède pas moins de six domiciles, dont l'un à Malibu (Californie), un autre à Ville-d'Avray

(Yvelines) et un autre avenue Foch (Paris 16e).

Selon un témoignage cité par Sherpa, un groupe de juristes en pointe dans le dossier, cette dernière demeure s'étendrait sur quatre niveaux et comprendrait plusieurs dizaines de pièces dont "une salle à manger en corail et une turquerie en panneaux Lallique". La police attribue à la famille OBIANG trois sociétés administrant ces biens dont seraient propriétaires quatre autres sociétés domiciliées en Suisse.

Les policiers ont aussi commencé à démêler l'écheveau des sociétés immobilières contrôlées par les familles BONGO et SASSOU NGUESSO. Sept entités ont été attribuées aux BONGO, dont l'une, associant feu le président gabonais Omar BONGO et son épouse, fille du président congolais SASSOU NGUESSO, elle aussi décédée, a permis l'acquisition en 2007 d'un hôtel particulier parisien de 18 millions d'euros.

Après avoir complété l'inventaire dressé dès 2007 des biens possédés en France par les trois familles visées, les juges d'instruction devraient chercher à connaître auprès des notaires et des banques l'origine, éventuellement frauduleuse, des fonds ayant permis de les acquérir. Les éléments récents établis par les policiers de l'OCRGDF, les douaniers et Tracfin témoignent de la persistance du phénomène qui a motivé cette enquête sensible, placée sous haute surveillance politique.

Mais les magistrats avaient besoin du feu vert du parquet pour étendre leurs investigations aux biens acquis postérieurement au dépôt de la plainte de 2008 dont ils sont aujourd'hui saisis.

Le 13 avril 2011, les ju-

ges Le LOIRE et GROUMAN ont donc sollicité un réquisitoire supplétif visant les faits nouveaux comme la Bentley de Ali BONGO ou les objets d'arts de Teodoro OBIANG.

En toute logique, cette démarche n'aurait pas dû soulever d'objection du parquet, puisque ce dernier avait lui-même transmis aux juges d'instruction les notes policières et douanières compromettantes.

Pourtant, Michel MAES, Vice-Procurateur de la République à Paris, qui dépend hiérarchiquement du ministère de la justice, a signifié par écrit dès le lendemain son refus de délivrer un réquisitoire supplétif.

"Si l'on doutait que le parquet est le bras armé du pouvoir politique, ce refus en est le reflet absolu", tonne Maître William BOURDON, avocat de TIF et président de Sherpa. Il rappelle que la France a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption de 2003, qui fait de la restitution des avoirs frauduleux un principe fondamental du droit international. Maître William BOURDON indique qu'il a déposé une nouvelle plainte visant les faits récemment établis.

De notoriété publique, l'arrêt de la Cour de cassation qui, en novembre 2010, a, contre toute attente, autorisé l'ouverture de l'instruction visant les "biens mal acquis" n'a cessé d'alimenter la colère dans les palais présidentiels de ces trois pays producteurs de pétrole et "amis" de la France.

**Biens mal acquis :** l'enquête empêchée

Le printemps arabe en a amplement témoigné : l'enrichissement illicite et les frasques des dirigeants politiques ne sont plus acceptés par les peuples, en particulier ceux qui, dans des pays potentiellement riches, croupissent dans la misère.

Les détournements d'argent opérés par les fa-

milles Ben ALI, MOUBARAK et KADHAFI ont alimenté les révoltes au nord de l'Afrique, et une colère similaire se développe sur le reste du continent - comme Le Monde le rapporte dans cette édition. Ces réflexes légitimes sont encouragés par les discours occidentaux prônant la "bonne gouvernance".

C'est pourquoi le refus que vient d'opposer le parquet de Paris, soumis statutairement au pouvoir exécutif, à la demande de deux juges d'instruction d'élargir leurs investigations dans l'affaire des "biens mal acquis" par les familles de trois chefs d'Etat africains est incompréhensible.

Saisis d'une plainte déposée en 2008 pour "recel de détournement de fonds publics" à l'initiative des organisations non gouvernementales Transparence internationale et Sherpa, les deux magistrats possèdent déjà un inventaire des

achats suspects, notamment immobiliers, effectués en France par les familles des présidents du Congo Brazzaville, du Gabon et de la Guinée équatoriale avant le dépôt de la plainte.

Leurs investigations viennent de révéler que ces transactions s'étaient poursuivies depuis lors. Les juges d'instruction avaient besoin du feu vert du parquet pour enquêter sur ces opérations récentes et déterminer l'origine des fonds utilisés. Le refus du parquet est sans appel. Or policiers et douaniers ont établi de nombreux faits troublants.

Nicolas SARKOZY peut-il soutenir les peuples arabes en révolte contre leurs dirigeants corrompus, alors que son ministre de la justice couvre pareille interdiction d'enquêter sur les "biens mal acquis" un peu plus au sud ?

La France a ratifié la convention de l'ONU contre

la corruption de 2003, qui fait de la restitution des avoirs frauduleux un principe du droit international. Il est temps qu'elle la mette en œuvre concrètement.

"C'est une décision ahurissante, contraire à l'efficacité de l'enquête et en ligne avec la logique d'obstruction du parquet depuis 2007" a déclaré Maître William BOURDON.

De leur côté, des ONG gabonaise et congolaise ont estimé que le parquet avait obéi à une "injonction politique" ou encore qu'il se faisait l'"avocat de la Françafrique". "La France protège les chefs d'Etat africains dont ils (les dirigeants français) sont complices et dont ils encouragent le pillage des ressources", a estimé le gabonais Grégory NGBWA MINTSA, prix de l'intégrité Transparency International.

Philippe BERNARD  
(Le Monde)

## Mali : reconversion réussie pour Hamed Sow

Depuis 2009, l'ex-ministre des Mines dirige une société d'ingénierie financière. Il vient de convaincre un businessman israélien d'investir 1 milliard de dollars en Afrique de l'Ouest.

Récemment nommé conseiller spécial du président malien, Hamed Sow, PDG d'Amic-Invest, vient de convaincre l'homme d'affaires israélien Idan Ofer d'investir 1 milliard de dollars (710 millions d'euros) en Afrique de l'Ouest entre 2012 et 2015. Classé parmi les 100 premières fortunes mondiales par le magazine Forbes, le patron d'Ofer Group s'est rendu au Mali le 20 mai et a manifesté son intérêt pour les secteurs des mines et de l'énergie propre. Ofer Group, un conglomérat d'une dizaine d'entreprises présentes dans le transport maritime, l'énergie, la haute technologie, l'aviation, l'immobilier, la chimie, etc., se dit également intéressé par le gaz ghanéen et par la construction d'un



Mr. Hamed Sow

nouveau port en Guinée. En 2008, visé par une enquête administrative sur sa gestion du Centre pour le développement de l'entreprise (CDE, institution de coopération entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique), qu'il a dirigé entre 2005 et 2007, Hamed Sow a quitté le gouvernement malien au sein duquel il était chargé du portefeuille des Mines, de l'Eau et de l'Énergie. Il a été blanchi par la suite.

Depuis, cet économiste spécialisé dans les énergies

a créé Africa Mining and Infrastructures Corporation (Amic-Invest), une société d'ingénierie financière auprès d'investisseurs institutionnels et privés provenant notamment des pays du Golfe et d'Asie. Basé à Bamako, Amic-Invest dispose d'antennes sur des places financières telles que Dubaï, Pékin, Hong Kong et Luxembourg.

En moins de deux ans, Amic-Invest a déjà levé 487 millions de dollars et compte dans son portefeuille 1 milliard de dollars en cours de mobilisation sur des grands projets d'infrastructures. Et parmi les projets pour lesquels la société a réussi à mobiliser 350 millions de dollars l'année dernière? la construction au Mali de l'autoroute Bamako-Koulikoro et d'une bretelle d'accès à l'autoroute Bamako-Ségou.

Stéphane Ballong, avec Mahamadou Camara, à Bamako

(Source :  
Jeuneafrique.com)

## CORRUPTION DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ROUTIÈRE

## Un fléau pour le développement

Selon un nouveau rapport de la Banque mondiale consacré à la lutte contre la fraude, la corruption et la collusion dans le secteur routier (Curbing Fraud, Corruption and Collusion in the Roads Sector), le problème se pose tant dans les pays développés que dans les pays en développement, mais les pauvres sont les plus gravement touchés en raison de ce que cela implique en termes d'opportunités économiques et sociales manquées.

Le rapport propose des conseils pratiques éprouvés sur une gamme de mesures préventives en s'appuyant sur les enseignements tirés par la Banque mondiale de ses enquêtes dans le secteur routier et sur l'expérience de ses partenaires de développement et de ses pays clients.

"Aucun pays n'est à l'abri", a déclaré Leonard McCarthy, vice-président de la Banque mondiale chargé des questions de déontologie institutionnelle. "La Banque mondiale dispose d'outils pour lutter contre les infractions - examen des processus de passation des marchés, audits financiers et contrôles sur le terrain - mais les pays doivent s'employer plus résolument à faire en sorte qu'aucun acte répréhensible n'échappe à la loi. Nous espérons que ce rapport encouragera le dialogue avec les partenaires de développement, les adjudicateurs, les pays clients et notre réseau de lutte contre la corruption pour trouver des moyens de réprimer la fraude, la corruption et la collusion dans le secteur routier."

Le rapport a été établi par la cellule des services de prévention de la vice-présidence chargée des questions de déontologie institutionnelle à la Banque, qui fournit des services de conseil et de formation au personnel de l'institution et aux pays clients sur les moyens de lutte contre la fraude et la corruption dans les projets de développement.

Soumissions concertées et fraude dans l'exécution des contrats

La collusion des entreprises soumissionnaires, ainsi que la fraude et la cor-

nivence, le recrutement d'un agent extérieur peut s'avérer particulièrement difficile", ajoute-t-elle.

Évaluer la passation des marchés

niennes", précise Richard Messick, spécialiste senior pour les questions opérationnelles au sein de la vice-présidence chargée des questions de déontologie institutionnelle et auteur du rapport. "Pour le projet



AUCUN PAYS N'EST À L'ABRI DE LA CORRUPTION DANS CE SECTEUR STRATÉGIQUE

ruption dans l'exécution des contrats, constituent les formes les plus communes d'actes répréhensibles dans le secteur routier. Comme l'indique le rapport, la fréquente manipulation des offres soumises pour des projets routiers trahit l'influence des cartels sur le secteur.

"Face à l'ampleur du phénomène, il faut appliquer des mesures collectives de répression à l'échelle mondiale pour démanteler les cartels", souligne Galina Mikhlin Oliver, directrice chargée de la stratégie et des services essentiels au sein de la vice-présidence pour les questions de déontologie institutionnelle.

"Lorsque la collusion ou la corruption sont systémiques, il devient nécessaire, pour briser le cercle vicieux, de recourir à une entité extérieure - un service des poursuites, une agence anticorruption, une entité chargée de l'application du droit de la concurrence, une institution supérieure d'audit ou, dans le cas d'une collectivité locale, l'administration centrale. Mais lorsque des hauts fonctionnaires sont de con-

Sur la base de l'expérience acquise, le rapport recommande des mesures à court terme, par exemple le recours à un évaluateur indépendant pour les passations de marché ou à un auditeur technique lorsque la corruption est profondément enracinée. Des mesures plus draconiennes pourraient aussi s'imposer, et le rapport en examine trois : établissement de plafonds pour les soumissions, négociations concurrentielles et transfert de la gestion du système de passation des marchés à un organisme indépendant.

Autre recommandation importante, les pays devraient adopter des lois qui pénalisent les offres frauduleuses, le partage des marchés et les autres formes de comportement collusoire ; il faut aussi qu'ils aient la volonté et les moyens d'appliquer ces lois. D'autres mesures dépendront des conditions du marché ainsi que d'autres circonstances et risques propres à chaque pays.

"La corruption n'est pas toujours systémique et les réformes à mettre en place n'exigent donc pas toujours des mesures aussi draco-

d'infrastructures urbaines appuyé par la Banque mondiale à Bali, il a suffi d'établir la diffusion des avis d'appel d'offres à d'autres provinces pour déjouer les activités d'un cercle local de soumissionnaires. Aux Philippines, des contrôleurs de la société civile ont démasqué des manœuvres frauduleuses dans divers marchés publics, et dans la deuxième phase du projet national d'amélioration et d'entretien des routes, des groupes de la société civile contrôleront toutes les tranches de travaux."

Les mesures recommandées dans le rapport vont de légères modifications dans les procédures de passation des marchés à des changements plus radicaux lorsque la corruption est particulièrement enracinée.

Le rapport souligne qu'aucune de ces mesures ne devrait être adoptée sans une analyse approfondie des conditions du marché, de la solidité des institutions nationales, de la volonté politique de réforme et d'autres facteurs propres à chaque pays.

Source : worldbank.org



## Avis d'appel d'Offre pour la Formation

RWI compte soutenir la création d'un Centre d'excellence sur les industries extractives destiné à l'Afrique francophone à partir de 2011.

Les " centres d'excellence " sont constitués d'experts indépendants, d'organismes de formation ou d'universités qui agissent comme un centre de développement et de délivrance des connaissances pour des organes de surveillance dans une région précise.

La création de ces centres a pour finalités :

1. d'améliorer les connaissances et les compétences des organes de surveillance qui travaillent sur les industries extractives,
2. d'augmenter le nombre d'organes de surveillance travaillant sur les industries extractives en vue de renforcer le mouvement international pour la transparence et la gouvernance.

Avec le temps, les centres seront capables de :

\* Renforcer les connaissances et les capacités parmi tous les groupes cibles sur les questions de gouvernance des industries extractives, visant à intégrer des connaissances existantes et des nouveaux concepts/des approches innovantes. La priorité est accordée à la Formation des formateurs (FdF).

\* Lorsque cela est nécessaire et réalisable, fournir des conseils et une assistance technique à tous les groupes cibles afin de contribuer à la réforme des systèmes et procédures gouvernementaux, de faciliter la gestion du changement et l'application de l'apprentissage, et d'exploiter leur rôle essentiel pour rassembler toutes les parties prenantes dans le but de créer un environnement favorable à la bonne gouvernance des industries extractives dans les pays cibles.

\* Partager les règles de bonnes pratiques acquises dans le monde entier - les centres d'excellence s'approprient ces règles et les développeront afin de satisfaire des besoins locaux spécifiques. Afin d'encourager l'échange d'informations entre régions sud-sud. Les centres s'approprient également des règles de bonnes pratiques régionales et les transmettront à d'autres régions du monde.

\* En étant plus proches du terrain, les centres régionaux seront capables de proposer un effort concerté et applicable régionalement pour fournir informations et connaissances afin de faciliter l'analyse, l'audit et la prise de décision prudente aux niveaux

national et sous-national pour toutes les parties prenantes.

\* Développer progressivement la capacité de lever leurs propres fonds, en diminuant l'assistance technique et financière de RWI.

Ces centres se concentreront sur les organes de surveillance, en particulier sur la société civile, les médias et le parlement, mais également sur les fonctionnaires au niveau local. Ceci n'exclut pas la possibilité pour les fonctionnaires ou le gouvernement de bénéficier des services fournis par les centres. Cependant, il est reconnu que les fonctionnaires nationaux disposent plus souvent du soutien de bailleurs bilatéraux travaillant dans ce secteur - comparé à leurs homologues de la société civile, du corps législatif, des médias ou même de leurs homologues au niveau local qui travaillent dans des régions productrices. C'est pourquoi ces derniers sont reconnus comme la cible principale pour le renforcement des capacités.

RWI a déjà créé 3 centres d'excellence en Afrique anglophone (GIMPA à Accra, au Ghana) en Amérique latine (Université Catholique de Pérou, à Lima, au Pérou), et en Asie Centrale (Université de Khazar, Baku, Azerbaïdjan) qui proposent, à présent, un programme annuel de cours sur le renforcement des capacités, et proposent progressivement des services supplémentaires aux organes de surveillance dans leurs régions respectives.

Après une recherche exploratoire l'Université Catholique d'Afrique Centrale vient d'être retenue pour abriter le centre d'excellence francophone qui commencera à fonctionner en 2011.

Le Centre formera chaque année une trentaine de personnes. Le coût de formation par personne pour cette année est d'environ USD 6000. Revenue Watch compte offrir des bourses à une vingtaine de personnes sélectionnées. Afin de faciliter la participation d'un maximum d'acteurs à ce programme, nous recherchons d'autres partenaires d'appui. Ils peuvent contribuer de diverses manières : financement partiel ou total de la participation d'un ou plusieurs personnes, fournitures d'équipements pour le Centre tels que les ordinateurs et autres accessoires, etc.

Pour toute manifestation d'intérêt à participer ou à collaborer à ce programme, veuillez contacter Evelyne Tsagué, Coordinatrice RWI pour l'Afrique francophone : [etsague@revenuewatch.org](mailto:etsague@revenuewatch.org)



# Publiez Ce Que Vous Payez

## Communiqué de presse

Le Bureau de Coordination du Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB), après, avoir appris avec consternation le dossier de détournement de plus d'un milliard et demie de nos francs par le biais de fausses factures, s'est réunie en session extraordinaire le jeudi 23 Juin 2011, afin d'examiner la situation liée à l'impunité et aux détournements des deniers publics.

Le BEN ROTAB, rappelle à l'opinion nationale et internationale que lors la campagne pour l'élection présidentielle deuxième tour de 2011, le ROTAB avait adressé aux deux candidats, une correspondance dans laquelle, il s'inquiétait de l'état de corruption et de détournement dans lequel végète notre pays et où il rappelait l'impérieuse nécessité d'attaquer le mal à la racine, pour l'extirper de notre système de gouvernance afin que les richesses profitent aux populations. Si ce brigandage économique et financier se perpétue dans notre pays, cela est dû essentiellement à l'impunité qui fait ressentir à nos concitoyens des sentiments de profonde injustice et de désespoir

Après une analyse approfondie de la situation, et en attendant que toute la lumière soit faite sur ce dossier, le BEN ROTAB, tout en se préparant à suivre attentivement le développement judiciaire de la question, constate:

1. Qu'il s'agirait là d'un crime économique grave et d'un manque à gagner considérable pour des secteurs sociaux de base comme l'éducation et la santé, entre autres,

2. Que durant des décennies entières, des hauts responsables de notre pays, se sont adonnés, en complicité avec des opérateurs économiques, au pillage systématique, indigne, éhonté et impuni des biens publics par l'usage de moyens frauduleux, de surfacturations, de

marchés de gré à gré et de paiements de fausses factures.

3. salue les mesures conservatoires à l'encontre des présumés responsables, prises en Conseil des ministres du mercredi 22 juin 2011.

Cependant, aussi salvatrices qu'elles soient, le BEN ROTAB,

- constate fort malheureusement que ces mesures individuelles demeureront insuffisantes tant que toute la chaîne décisionnelle et de dépenses n'aura pas été identifiée et sanctionnée,

- Demande au gouvernement d'éclairer l'opinion nationale et internationale sur tous les tenants et aboutissants de ce dossier, afin de faire toute la lumière sur les auteurs présumés et leurs complices, au nom du principe sacro-saint

de la transparence, de la justice sociale et de l'Etat de droit.

Fait à Niamey le  
Jeudi 23 Juin 2011  
Pour le BNC du  
ROTAB

Le Coordonnateur  
National

Ali I DRISA

### AVIS AUX LECTEURS

Ce bulletin est le vôtre. Vous pouvez contribuer à l'enrichir en nous envoyant vos articles aux adresses suivantes :

BP : 10468 Niamey  
Niger  
E-mail :  
pcqvpniger@yahoo.fr

### TRANSPARENCE

**Bulletin d'information  
du ROTAB - PCQVP**

BP : 10468 Niamey-Niger

Cell : (00227) 96 47 10 57

E- mail :  
pcqvpniger@yahoo.fr

Site Web :  
www.rotabniger.org

**Directeur de Publication**

Ali Idrissa

**Rédaction &**

**Administration**

Marou Amadou

Maman Wada

Albert Chaïbou

Ousseini Issa

**Tirage**

1000 exemplaires

Nouvelle imprimerie du  
Niger (NIN)

**Lisez Transparence,  
la source  
d'informations  
crédibles sur les  
industries  
extractives au Niger !**

## La visite de travail des acteurs associatifs du Nigéria au Niger en images



LA DÉLÉGATION CONJOINTE LORS DE LA RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DES MINES ET DE L'ÉNERGIE



LA DÉLÉGATION CONJOINTE LORS DE LA RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DE SŒUX



LA DÉLÉGATION CONJOINTE AU SECRETARIAT PERMANENT DE L'ITIE NIGER



LA DÉLÉGATION CONJOINTE AVEC LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LORS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE



LA DÉLÉGATION CONJOINTE AVEC L'ADMINISTRATRICE DÉLÉGUÉE DE LA COMMUNE DE TORODI



LA DÉLÉGATION CONJOINTE DEVANT LE SIÈGE DE ROTAB-PCQVP NIGER